



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 21		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 27/09/2024
Et
Publication ou notification du :
27/09/2024

L'an 2024, le 25 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/09/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 18/09/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

Absent(s) : M. BREGERE-MAILLET Jean

A été nommé(e) secrétaire : Mme LOTT Myriam

C2024_31 – Modification des tarifs liés aux prestations du service scolaire

Il est rappelé les modalités et les tarifs qui ont été votés par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2023.

La participation des familles est calculée sur la base du quotient familial qui correspond à la réglementation imposée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Quotients Familiaux	
A	+ de 1801
B	De 1401 à 1800
C	De 1001 à 1400
D	De 501 à 1000
E	- de 500

HC	Non-résidents Bourron-Marlotte
----	--------------------------------

GP	Grands-Parents Bourron-Marlotte
----	---------------------------------

Il est proposé de conserver les tranches de quotients familiaux telles qu'elles ont été définies.

A compter du **1er janvier 2025** il est proposé d'augmenter de les tarifs de la façon suivante :

.../... (suite de la délibération n°C2024_31)

QF	Accueil Périscolaire		Restaurant Scolaire		Etudes Dirigées		Etudes + Accueil	
A	2.10 €	2,14 €	5,61 €	5,72 €	2.95 €	3,01 €	3.70 €	3,77 €
B	1.99 €	2,03 €	5,04 €	5,14 €				
C	1.89 €	1,93 €	4,48 €	4,57 €				
D	1.78 €	1,82 €	3,92 €	4,00 €				
E	1.68 €	1,71 €	3,36 €	3,43 €				
HC	3.15 €	3,21 €	8,79 €	9,72 €	3.45 €	3,52 €	4.20 €	4,28 €

Accueil de Loisirs						
QF	½ journée sans repas		½ journée avec repas		Journée complète	
A	10.50 €	10,71 €	15.75 €	16,43 €	26.25 €	26,78 €
B	8.93 €	9,11 €	13.65 €	14,25 €	22.58 €	23,03 €
C	6.83 €	6,97 €	11.03 €	11,54 €	17.85 €	18,21 €
D	4.73 €	4,82 €	8.40 €	8,82 €	13.13 €	13,39 €
E	3.15 €	3,21 €	6.30 €	6,64 €	9.45 €	9,64 €
HC	12.60 €	12,85 €	19.43 €	22,57 €	31.50 €	32,13 €
GP	11.55 €	11,78 €	16.80 €	17,50 €	28.35 €	28,92 €

Il est proposé de :

- Passer la minoration de **2,89** € pour les enfants titulaires d'un **Programme d'Accueil Individualisé** à **3,25** € qui correspond au prix moyen d'un repas (*maternelle 3,20 € + élémentaire 3,30 €*).
- Conserver la pénalité de **5,50** € aux parents qui ne respectent pas les modalités d'inscription (*inscriptions hors délais, absence d'inscription ou absence de désinscription*)
- De ne rendre accessible l'inscription par ½ journée à l'accueil de loisirs, **uniquement** le mercredi.

A compter du **1er juillet 2025** il est proposé d'augmenter les tarifs de pour le Mini Camp de la façon suivante :

QF	Mini Camp	
A	214.50 €	218,79 €
B	185.35 €	189,06 €
C	148.50 €	151,47 €
D	111.65 €	113,88 €
E	82.50 €	84,15 €
HC	259.60 €	264,79 €

.../... (suite de la délibération n°C2024_31)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 26/09/2024

Secrétaire de séance,
Myriam LOTT

Le Maire,
Vitor VALENTE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/09/2024